



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

DÉCISION DEC015/2022-D006/2022 du 12 décembre 2022

du Conseil d'administration de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant une demande présentée par l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg

Par courriel du 11 novembre 2022, l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg a informé l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ci-après « l'Autorité ») d'un changement relatif à ses organes sociaux.

Il résulte de ce courriel et des publications faites au registre de commerce et des sociétés que les informations figurant à l'article 2 et à l'annexe visée à l'article 3 du cahier des charges de la radio devront subir les modifications suivantes :

- M. Paul Schroeder remplace M. Sven Weisen au poste de président en date du 24 mars 2022.
- M. Christian Federspil remplace M. Andy Cresto au poste de vice-président en date du 24 mars 2022.
- M. Paul Schroeder remplace M. Pol Mertens au poste de secrétaire en date du 24 mars 2022.
- M. Patrick Conselmann devient membre de l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg.
- Le Comité de gestion n'est plus en place pour assister le Conseil d'administration.
- La grille de programme annexée au cahier des charges est remplacée par une nouvelle grille de programme.

Aux termes de l'article 16 du cahier des charges concernant la permission du service de radio locale accordée le 11 février 2018 à l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg pour l'exploitation de *Radio LRB*, « *toute modification des données au vu desquelles la permission a été délivrée, notamment en ce qui concerne la composition des organes de direction et de gestion, le concept du programme et la grille de programme, ne peut avoir d'effet relativement à la permission sans l'accord préalable et exprès de l'Autorité* ».

Bien que l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg n'ait pas formellement sollicité l'approbation de l'Autorité sur les modifications



intervenues, il appartient au Conseil d'y statuer. Les informations soumises sont dès lors traitées par l'Autorité comme demande de modification du cahier des charges.

D'après les informations transmises par l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg, le Comité de gestion mis en place antérieurement n'existe plus. Il y a lieu de noter que les statuts de l'a.s.b.l. ne prévoient pas expressément son existence. En effet, l'article 18 des statuts se limite à donner à l'a.s.b.l. la possibilité d'étoffer la structure dirigeante existante en ce que « *(L)e conseil d'administration peut se faire assister par du personnel administratif, chargé d'exécuter les décisions du conseil d'administration sur le plan de la gestion journalière de la radio (administration, technique, présentation des programmes). Le statut, les droits et obligations de ce personnel administratif sont fixés par un règlement interne* ». Au vu de ce qui précède, le Conseil décide de supprimer toute référence au Comité de gestion faite dans le cahier des charges de l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg et de faire droit à la demande pour modifier les articles 2 et 16 du cahier des charges de l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg par voie d'avenant selon les modalités reprises au document annexé à la présente décision qui est censé en faire partie intégrante.

Ledit avenant est joint au cahier des charges du 11 février 2018 pour en faire partie intégrante et mention en est faite en marge des dispositions modifiées.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion du Conseil du 12 décembre 2022 par :

Thierry Hoscheit, président
Valérie Dupong, membre
Marc Glesener, membre
Claude Wolf, membre
Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président



Un recours en annulation est ouvert devant le tribunal administratif à l'encontre de la présente décision. En vertu de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, ce recours est formé par requête signée d'un avocat inscrit à la liste I des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats dans un délai de trois mois à partir de la notification de la présente ou à partir du jour où vous avez pu en prendre connaissance.



**Avenant n° 1 du 12 décembre 2022 au cahier des charges concernant
la permission du service de radio locale accordée le 11 février 2018 à
l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg**

L'article 2 du cahier des charges concernant la permission du service de radio à réseau d'émission accordée le 11 février 2018 à l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg prend la teneur suivante :

« Le Conseil d'administration de l'association, qui constitue également la structure fonctionnelle du programme, est composé comme suit :

Président et secrétaire Paul Schroeder

Vice-président Christian Federspil

Trésorier Christian Cordier

La permission de programme est accordée en considération de la composition de l'organe précité ».

La grille visée à l'article 3, point 3 du cahier des charges concernant la permission de radio locale accordée le 11 février 2018 à l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg est remplacée par la grille annexée ci-joint.

L'article 16 du cahier des charges concernant la permission du service de radio à réseau d'émission accordée le 11 février 2018 à l'a.s.b.l. Radio locale Réiserbann-Beetebuerg prend la teneur suivante :

« Toute modification des données au vu desquelles la permission a été délivrée, notamment en ce qui concerne la composition des organes de direction, le concept du programme et la grille de programme, ne peut avoir d'effet relativement à la permission sans l'accord préalable et exprès de l'Autorité »

Voir annexe.



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

Grille de programme – Radio LRB

	Méindeg	Dënschdeg	Mëttwoch	Donneschdeg	Freideg	Samschdeg	Sonndeg
00:00	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix
01:00	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix
02:00	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix
03:00	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix
04:00	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix
05:00	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix	Nightmix
06:00	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	WeekendMix	WeekendMix
07:00	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	WeekendMix	WeekendMix
08:00	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	WeekendMix	WeekendMix
09:00	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	WeekendMix	WeekendMix
10:00	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	WeekendMix	WeekendMix
11:00	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	WeekendMix	WeekendMix
12:00	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	WeekendMix	WeekendMix
13:00	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	Morningmix	WeekendMix	WeekendMix



14:00	MAXX	MAXX	MAXX	MAXX	MAXX	WeekendMix	WeekendMix
15:00	MAXX	MAXX	MAXX	MAXX	MAXX	WeekendMix	WeekendMix
16:00	Rush Hour	Rush Hour	Rush Hour	Rush Hour	Rush Hour	WeekendMix	WeekendMix
17:00	Rush Hour	Rush Hour	Rush Hour	Rush Hour	Rush Hour	WeekendMix	WeekendMix
18:00	Prime Time	Prime Time	Prime Time	Prime Time	Prime Time	WeekendMix	WeekendMix
19:00	Prime Time	Prime Time	Prime Time	Prime Time	Prime Time	WeekendMix	WeekendMix
20:00	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	WeekendMix	WeekendMix
21:00	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	WeekendMix	WeekendMix
22:00	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour
23:00	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour	After Hour

Août 2022